

*Les Sentiers de la Colline*  
**SRG**  
*(Service Résidentiel Général)*

*Projet Pédagogique*

*Rue de Messe, 2*  
*1330 Rixensart*  
*02.652.15.86*

# ***Sommaire***

## ***I. Population visée***

## ***II. Objectifs du placement à la Colline***

## ***III. Les moyens***

### ***A. Le travail familial***

### ***B. L'enfant***

*B.1. La vie du groupe (en annexe, le règlement)*

*B.2. L'individu*

*b.2.1. Les liens avec la famille*

*b.2.2. L'approche scolaire*

*b.2.3. L'approche thérapeutique*

*B.3. La socialisation*

*B.4. Les rapports d'évolution*

### ***C. L'équipe***

*C.1. Les courants théoriques*

*C.2. Les moyens de communications internes*

*C.3. La composition de l'équipe*

*c.3.1. Le directeur général*

*c.3.2. Le directeur*

*c.3.3. L'intervenant psychosocial*

*c.3.4. Les éducateurs*

*1. Le travail avec l'individu*

*2. Le travail avec le groupe*

*3. Le travail de référence*

*c.3.5. L'aide-ménagère*

*C.4. Lieux d'évaluation*

*C.5. Les réunions d'équipe*

*C.6. La participation des bénéficiaires*

## ***IV. Procédure d'admission***

## ***V. La fin du travail et sa formalisation***

*V.1. Le départ du jeune*

*V.2. Le retour en famille*

*V.3. L'orientation en appartement supervisé*

***REGLEMENT DES SENTIERS DE LA COLLINE en annexe***

## **I. Population visée**

*La Colline est un SRG qui a pour objet d'accueillir quinze enfants à partir de 3 ans, connaissant au sein de leur famille des difficultés dont la nature peut exiger un travail à long terme. Sauf exception, les enfants y sont accueillis avant l'âge de 10 ans.*

*Nous avons le souci de recréer au sein de la maison un microcosme qui correspond à ce que les enfants peuvent rencontrer à l'extérieur, dans la réalité sociale, ce qui implique un choix de mixité, d'échelle d'âges et de variétés des problématiques.*

*Les demandes de placement peuvent émaner soit du Service d'Aide à la Jeunesse, soit du Service de Protection Judiciaire soit du Tribunal de la Jeunesse, ou encore, dans de rares cas, du C.P.A.S.*

*Ces demandes sont formulées tantôt par le Juge de la Jeunesse, un délégué ou le Directeur du Service de Protection Judiciaire. Elles proviennent également du Conseiller du Service de l'Aide à la Jeunesse ou de l'un de ses délégués.*

## **II. Objectifs du placement à la Colline**

*Préserver d'une cohabitation devenue douloureuse.*

*Il y a d'une part la famille mise en difficulté qui doit accepter et surmonter les événements. De l'autre, l'enfant bouleversé dans sa personne et ses repères.*

*Pour la famille : offrir un lieu d'écoute, permettre la restauration de la confiance dans leur rôle parental, prendre du recul et permettre un autre regard sur les événements.*

*Pour l'enfant : lui offrir un lieu chaleureux et une structure qui lui permettra de poursuivre son évolution malgré les difficultés vécues.*

*Ensemble : redéfinir les liens possibles, évoluer ensemble dans le respect de la relation qui les lie.*

## **III. Les moyens**

### **A. Le travail familial**

*L'un des objectifs de la Colline est de maintenir les liens avec la famille dans le but de garder les contacts entre l'enfant et son milieu naturel, ainsi que de laisser une place - aux parents naturels ou de substitution - dans l'éducation et l'épanouissement de l'enfant. Nous essayons dès lors, dans la mesure du possible, d'organiser des rencontres mensuelles durant lesquelles nous abordons habituellement les points suivants :*

*\* La vie quotidienne*

*\* La scolarité*

*\* Les retours en week-end et/ou les visites*

*\* L'évolution de l'enfant au sens large*

*\* L'évolution de la famille vers la réintégration de l'enfant dans son quotidien*

*L'implication des familles dans notre travail doit favoriser un retour dans la cellule familiale. Chaque rencontre est préparée en équipe. Si l'enfant participe aux entretiens familiaux, il est soutenu par son éducateur référent.*

*En cas de réinsertion en famille, l'équipe peut proposer de suivre l'enfant dans sa réintégration en milieu familial. Le cadre de ce suivi est défini dans un projet fixé avec le mandant et la famille.*

*Certains enfants arrivent à la Colline avec une histoire familiale qui ne permet pas d'envisager une relation suffisante avec les parents (ex. : psychiatrie lourde, emprisonnement à long terme), nous essayerons alors dans un premier temps d'élargir nos investigations dans le grand cercle familial et parfois de faire appel à une famille choisie à l'extérieur afin d'offrir à l'enfant un lieu plus individualisé, sans toutefois que cette démarche soit guidée par un désir de substitution parentale.*

*Ces familles-amies sont alors également suivies par notre service. Nous nous efforçons d'être à leur écoute, comme nous le faisons avec les familles naturelles, et proposons ainsi des rencontres afin de pouvoir les accompagner dans leur vécu avec l'enfant.*

### Les visites encadrées

*Lors de la prise en charge d'un jeune, le mandant peut nous demander de faire des visites encadrées, médiatisées. Au sein de la maison, nous avons un local pour recevoir le(s) parent(s). Ils peuvent alors y faire les devoirs, des jeux de sociétés, de constructions ou encore partager un goûter, un repas de midi en présence de l'éducateur référent du jeune.*

*Si la venue des parents devait mettre à mal la sécurité de l'enfant, des autres jeunes ou de l'équipe, nous faisons alors appel au Chêne, l'espace rencontres de La Hulpe. Ceci en accord avec le mandant du jeune.*

## **B. L'enfant**

### **B.1. La vie du groupe (en annexe, le règlement)**

*Nous distinguons l'enfant dans son individualité et dans sa vie au sein du groupe. Pour ce qui est de la vie collective, un règlement adapté aux âges des enfants reprend les règles de vie en vigueur dans la maison familiale.*

*Dans ce règlement, les points suivants sont abordés :*

- *Le respect de soi et des autres*
- *Le droit à l'intimité, à la différence, au respect (apprentissage de la communication).*
- *Le rythme type d'une journée à la Colline, en période scolaire et en période de vacances ou de week-end.*
- *La scolarité et sa place dans la référence.*
- *L'importance des loisirs dans la maison et hors de la maison (socialisation).*
- *L'argent.*
- *Le rangement (respect et participation aux tâches collectives).*
- *L'utilisation du téléphone.*
- *Les sanctions et la possibilité d'en discuter.*

*(En annexe, vous trouverez le texte intégral du règlement remis à chaque enfant lors de son arrivée)*

## B.2. L'individu

*Un projet éducatif individuel reprenant les aspects essentiels pendant son passage à la Colline et qui définira le cadre du déroulement de son quotidien.*

### b.2.1. Les liens avec sa famille

*Nous visons à maintenir une relation la plus large possible avec la famille du jeune et à la rencontrer, le plus souvent possible, en fonction de la réalité de chacune d'entre-elles.*

*L'équipe, en collaboration avec les mandants, établit un planning avec la famille. Elle organise les retours en week-end et les séjours de vacances.*

*L'équipe est soucieuse de déterminer les types d'accompagnement qui visent à maintenir ou à recréer des liens avec la famille (visite en prison, courrier, albums photographiques).*

*Lorsque la famille se trouve dans l'impossibilité juridique d'accueillir l'enfant, nous lui proposons des visites à l'institution afin de maintenir le contact avec celui-ci.*

### b.2.2. L'approche scolaire

*Le choix d'une école pour chaque enfant est fonction de ses difficultés, de sa personnalité et est posé de la manière la plus appropriée par rapport à la singularité de l'enfant.*

*Un suivi intensif est mis en place au quotidien, tant pour ce qui concerne son évolution scolaire que la place qu'il peut occuper au sein de sa classe (travail à domicile avec l'enfant, présence aux réunions de parents, ...).*

*L'équipe est à l'écoute des difficultés rencontrées par le jeune au sein de l'institution scolaire.*

### b.2.3. L'approche thérapeutique

*En fonction des problématiques, des demandes et des besoins de chaque jeune, nous pouvons lui permettre de suivre une thérapie appropriée (thérapie de soutien, psychothérapie, psychomotricité, logopédie, ...).*

*La maison n'a pas de thérapeute attitré. Nous restons attentifs à ce soutien extérieur apporté à l'enfant en organisant deux fois par an des réunions de synthèse avec le thérapeute du jeune.*

*Lorsque le besoin et la situation le demandent, nous pouvons suggérer au jeune et à sa famille, d'entreprendre un suivi familial (Centre de guidance).*

## B.3. La socialisation

*Dans tous les cas, nous favorisons l'ouverture de l'enfant/du jeune vers le monde extérieur, à la société qui l'entoure et dans laquelle il est amené à trouver sa place (mouvement de jeunesse, activités sportives, culturelles, invitation des camarades des enfants dans la maison et à l'extérieur...).*

#### *B.4. Les rapports d'évolution*

*Régulièrement, c'est-à-dire tous les 6 mois environ, nous rédigeons un rapport d'évolution pour chaque jeune placé aux Sentiers de la Colline. La référente psychosociale et l'éducateur référent de l'enfant rédigent un bilan de la vie du jeune sur différents aspects, à un moment précis dans le temps. Plusieurs sphères sont reprises dans cet écrit.*

*Tout d'abord, nous relatons l'évolution du jeune dans le groupe « Colline ». Comment se sent-il ? Comment a-t-il évolué ? Quelle est sa place dans le groupe et comment parvient-il à la prendre ? Quelle est sa relation aux autres et avec les adultes qui l'entourent ? Autant de questionnements auxquels nous répondons et qui nous permettent de faire le point.*

*Ensuite vient la sphère de l'individualité de l'enfant, c'est-à-dire ses forces, ses difficultés, son comportement, sa manière de fonctionner, etc.*

*L'école est également un aspect central de notre rapport d'évolution. En effet, nous mettons un point d'honneur à ce que nos jeunes poursuivent leur scolarité dans les meilleures conditions, et tout le parcours de l'enfant est donc repris dans le rapport. Les activités parascolaires entrent aussi en compte lorsqu'il s'agit de relater le quotidien de chacun.*

*Un autre aspect majeur est bien sûr la famille du jeune, ainsi que son éventuelle famille amie. Etant donné que nous travaillons au maximum en relation avec les familles, il nous semble évident d'en parler dans notre rapport d'évolution. Comment la situation évolue-t-elle ? A quel point la famille est-elle présente ? Il nous arrive souvent d'avoir des hauts et des bas avec les familles, et cela peut rapidement changer dans nos écrits. Enfin, nous rédigeons également quelques lignes sur le programme hebdomadaire ou mensuel du jeune, ainsi que sur son état de santé si cela s'y prête.*

*La conclusion du rapport d'évolution reprend les éléments essentiels de la vie du jeune au moment où nous l'écrivons. Ce rapport est un outil capital de notre travail avec le jeune, sa famille et les autres protagonistes qui l'entourent.*

*Le rapport est ensuite envoyé au mandant après lecture en équipe, au jeune et à la famille quand elle est présente. Il est classé dans le dossier de l'année en cours dans l'armoire à dossiers suspendus du bureau avant d'être mis dans la armoire dite d'archives dans une autre armoire du bureau. Ils sont toujours accessibles par les membres de l'équipe.*

## C. L'équipe

### C.1. Les courants théoriques

*La Colline travaille principalement sur base de la systémique mais puise aussi ses connaissances et ses grilles de lecture dans la pratique professionnelle acquise par le personnel, ainsi que dans des références théoriques non exclusives et par les supervisions et la formation continue.*

*Sur le plan de l'analyse et de la pratique, on distingue ce qui relève :*

- *de l'individu*
- *de la famille*
- *du groupe*

*L'objectif de notre travail avec le jeune est de lui permettre d'acquérir une confiance en ses capacités. Le jeune doit pouvoir se prendre en charge dans un système.*

*L'objectif de notre travail avec la famille doit nous permettre de situer le jeune dans un cadre interactif et dynamique. L'apport de la psychologie systémique, dans la compréhension des interactions en vigueur au sein de l'institution et de la famille, met en pratique ce point-ci. Nous sommes mandatés pour préserver les enfants d'une situation familiale devenue trop douloureuse à un moment donné. Le courant de pensée est principalement axé sur les compétences des familles (G.Ausloos). Nous ne voyons pas l'enfant comme le symptôme mais bien la circulation de la communication comme étant interrompue.*

*Comment repérer les non-dits, les fausses croyances, la peur du changement ? C'est remettre le cercle familial en mouvements.*

*Comment les uns et les autres perçoivent le placement, quels sont les projets, que faudrait-il mettre en place pour atteindre les objectifs ? Et surtout rendre les objectifs atteignables dans un premier temps.*

*Comment aider les parents à retrouver leurs compétences et comment les aider à comprendre les besoins de leurs enfants ?*

*Cela se fait au travers d'entretiens quand les parents sont présents. Ils ont lieu au minimum une fois par mois. Entretiens nous travaillons avec l'enfant à comprendre d'où il vient, pourquoi et comment il comprend son éloignement, quelles sont les personnes ressources pour lui (parents, fratrie, école, amis) mais aussi famille amie ou apparentée. Ce sont des familles qui gravitent autour de l'enfant et avec lesquelles un lien se construit (parents d'école, professeur, ...). Ces familles soutiennent la parentalité, ne deviennent pas des parents mais un relais pour l'enfant et ses parents.*

*L'utilisation d'outils peut aider l'enfant et sa famille lors d'entretiens tels que le génogramme, le blason, le jeu de l'oie.*

*Nous travaillons aussi avec le réseau qui entoure le jeune (écoles, activités sportives, mouvements de jeunesse, service jeunesse et CPAS).*

*Ces différents services peuvent être et rester présents pour l'enfant à un moment de son parcours et même après. L'idée est que le jeune se crée un réseau sur lequel il pourra compter quand il en a besoin.*

*La dynamique de groupe doit permettre la reconnaissance des différences de chacun. Elle doit permettre et reconnaître les responsabilités et les tâches de chacun de ses membres. Les regards du groupe et les évaluations doivent porter sur une dynamique d'évolution et de maturation des individus qu'elle comporte. En ce sens, l'organisation du groupe a ses règles et ses lieux d'évaluation en tant qu'outil.*

## *C.2. Les moyens de communications internes*

*c.2.1. Chaque jour de la semaine, le directeur fait le relais avec l'éducateur de nuit pour savoir comment se sont déroulés la soirée, la nuit et le lever, afin de savoir si des éléments sont à suivre dans l'après-midi ou dans la semaine. Vers 14h30, le directeur transmet au premier éducateur de la soirée les informations importantes pour les retours d'écoles, les rendez-vous éventuels, les suivis de la veille, ...*

*c.2.2. Le cahier de bord reprend les éléments de la soirée. Les éducateurs font un petit résumé du déroulement de celle-ci, les choses faites, à faire et l'ambiance générale. Le cahier, sur le bureau, est accessible à tous moments par l'équipe.*

*c.2.3. L'agenda reprend tous les rendez-vous médicaux, familiaux, avec les mandants, les écoles, les invitations des enfants, les activités particulières, ... L'agenda est sur le bureau et rempli par chacun de l'équipe qui doit y mettre un rendez-vous. L'agenda est partagé semaine après semaine lors de la réunion d'équipe. C'est un outil quotidien.*

*c.2.4. Le tableau blanc du bureau des éducateurs reprend les activités individuelles et les horaires de thérapie pour chaque jeune. En un coup d'œil on sait qui fait quoi et quel jour.*

## *C.3. La composition de l'équipe*

*Elle se compose d'un directeur général, d'un directeur, de six éducateurs, d'une psychosociale, d'une équipe d'entretien et d'une équipe administrative pour la comptabilité et le secrétariat.*

*Chaque membre de l'équipe a des responsabilités bien définies.*

### *c.3.1. Le directeur général*

*Il veille au bon fonctionnement de l'équipe. Sa position lui permet de prendre du recul par rapport au fonctionnement de l'équipe dans son quotidien. Il est source de réflexions, de remise en question et de conseils, aussi bien pour l'équipe éducative que pour le jeune lorsque cela s'avère nécessaire.*

*Il participe aux réunions hebdomadaires de l'équipe et aux formalités d'accueil.*

*Il apporte les informations inhérentes aux autres sections de l'institution et a le souci de rassembler les différentes sections à certains moments de l'année.*



### c.3.2. Le directeur

*Il est le relais quotidien au sein du service de la fonction de direction générale. Il veillera au bon déroulement de l'organisation du service en respect avec les arrêtés du secteur et de la réglementation du travail. Si cela s'avère nécessaire et nécessite réflexion et ajustement, le directeur peut soit interpellé chaque membre de l'équipe individuellement, soit l'équipe.*

*Il a un rôle de soutien auprès des intervenants dans leurs suivis ou leurs responsabilités respectives.*

*Il est contactable en dehors des heures de services par les membres de l'équipe*

*La direction du service se porte garante de la bienveillance à l'égard des enfants, des jeunes et des familles pour lesquels nous sommes mandatés.*

*Elle veille au respect du code de déontologie, du projet pédagogique et au bon fonctionnement du service.*

*Le directeur est responsable de la gestion comptable ordinaire du service.*

*Il est responsable des admissions. C'est ainsi qu'il gère les capacités réservées, reçoit les demandes et en gère la mise en place.*

*Il est garant du respect du règlement de travail. Il organise les horaires et les congés dans une écoute des besoins de l'équipe.*

*Il participe aux évaluations organisées par la direction générale.*

*Il participe aux réunions d'équipe.*

*Il peut intervenir en soutien à la fonction éducative.*

*Il représente le service auprès des instances extérieures.*

*Parallèlement à sa fonction de direction, il intervient comme éducateur dans certaines situations.*

### c.3.3. L'intervenant psychosocial

*Il a un regard méta sur la relation du jeune avec la famille, du jeune avec l'éducateur, de la famille avec l'éducateur.*

*De sa position l'intervenant psychosocial peut proposer à l'équipe des conduites différentes de ce que l'enfant a connu.*

*Quand le mandant identifie le problème, l'intervenant psychosocial mesure dans le cadre du mandat ce qui pose problème à chacun. Il cherche ensuite avec le jeune, la famille des tentatives de solutions par rapport au problème posé.*

*Il tente de comprendre l'enchaînement des faits en termes concrets, de recadrer les tentatives inefficaces et d'ouvrir à d'autres expériences.*

*Il s'appuie sur les compétences parentales et celles du jeune pour tenter de changer la boucle relationnelle qui maintient le problème et non de changer les individus en souffrance.*

*Ce travail se fait au travers d'entretiens en parallèle avec la famille et le jeune afin d'arriver à des entretiens de famille.*

*Lors de ces entretiens, l'éducateur référent du jeune est présent. Sa place est claire et différenciée pour les parents ce qui peut amener de la confiance au fil des rencontres. Un travail d'activation des compétences parentales peut alors commencer.*

*Il a aussi la responsabilité du PEI (Projet Educatif Individualisé) de chaque jeune. Celui-ci est réfléchi en co-intervention dans une réunion tripartite (directeur-éducateur référent et psychosocial) afin d'avoir en tête chacun des éléments à voir avec le jeune.*

*Ensuite le jeune, le psychosocial et l'éducateur référent ont une réunion 2x par an.*

*Le PEI reprend le mandat de départ et les sphères importantes pour l'enfant : l'école, la famille, les relations personnelles hors institution (amis, thérapie, sport...) et la vie dans l'institution, et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.*

*Où se situe-t-il à ce moment d'évaluation, quels sont ses souhaits, ses attentes, ses objectifs ainsi que les nôtres ?*

*Le PEI est constitué d'une liste d'objectifs et sous-objectifs retenus pour l'enfant/le jeune.*

*De la méthodologie utilisée et les moyens concrets pour les atteindre.*

*De l'évaluation du PEI, pas en terme sommatif, on ne cote pas le résultat. On ouvre la porte à la discussion et à la progression. Quelles sont les étapes franchies, quelles sont les difficultés, que faut-il encore mettre en place pour atteindre l'objectif. Celui-ci est-il toujours réaliste (l'objectif tient compte de ses capacités, ses compétences), concret (les actions doivent être réellement perceptibles par l'un de nos 5 sens), stimulant (l'objectif doit être important pour susciter l'énergie nécessaire pour l'atteindre), fractionnable (l'objectif doit être décomposable en sous-objectifs), et en lien avec des objectifs plus vastes (que faire maintenant que j'ai réussi mon but) ?*

*Le PEI est établi pour une durée d'un an mais peut-être revu avant si des changements importants se présentent dans la vie de l'enfant/du jeune. Il est porté par le jeune, son éducateur référent et la psychosociale et restitué en réunion éducative.*

*C'est un outil tiers précieux dont l'enfant est acteur. Il est la balise d'un travail de réflexion et d'action. Il est placé dans un classeur « PEI » dans le bureau par nom de jeune et en permanence consultable par l'équipe éducative.*

#### c.3.4. L'éducateur référent

*Le travail et les fonctions de l'éducateur au sein de la maison familiale présentent plusieurs aspects s'articulant autour des différentes dimensions de la vie du jeune au sein de l'institution à savoir, la distinction entre ce qui relève de l'individu, du groupe et de sa dynamique, du travail de référence.*

##### 1. Le travail avec le jeune

*Élément sécurisant dans le quotidien du jeune, l'éducateur doit pouvoir être à son écoute, le comprendre, l'observer, le guider dans ce qui lui semble pouvoir conférer à l'enfant un meilleur équilibre. L'éducateur*

qui vit au quotidien avec le jeune doit être en mesure d'anticiper ses émotions et faire appel, si besoin est, à ses repères théoriques et à l'équipe afin de ne pas puiser ses énergies dans le domaine de l'affectivité.

## 2. Le travail avec le groupe

L'éducateur doit être à même d'entendre les propositions des jeunes et d'organiser des activités susceptibles de mettre le jeune en valeur (réalisation d'un repas, d'un spectacle, d'un marché de Noël...)

Il doit être attentif à la dynamique qui s'installe dans le groupe, aspect qui revêt toute son importance dans une maison à caractère familial. Une certaine vigilance est requise pour prévenir des conflits inhérents à la vie collective. L'éducateur reste la personne ressource pour la gestion de ces conflits et dispose d'outils divers pour rencontrer cet objectif (entretien individuel, réunion de jeunes...) L'éducateur est également le garant du respect des règles au niveau de la collectivité.

## 3. Le travail de référence

Il consiste en l'accompagnement particulier d'un ou de plusieurs jeunes dans la maison. Il permet de créer un lien privilégié entre l'enfant et les sphères qui l'entourent d'une part et l'éducateur d'autre part.

L'éducateur référent est le garant du PEI qui concerne le jeune et qui est établi en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Il représente le jeune lors des réunions d'équipe et transmet les informations le concernant (école, logopédie, activités...), il transmet aussi les demandes plus particulières du jeune (demande de sortie « extraordinaire » par exemple)

Il a en charge l'élaboration des comptes rendus d'entretiens avec le jeune, des audiences...

Le jeune ne choisit pas son référent. Celui-ci est désigné en réunion d'équipe en fonction de la disponibilité. Le référent est présent dans le suivi dès le début de la procédure d'admission.

L'éducateur référent participe aux entretiens familiaux avec l'intervenant psychosocial. Son regard est d'avantage tourné vers l'enfant. Lors de la rédaction du rapport d'évolution, il rédige la partie scolaire, éducative et affective, donc la vie à la Colline avec l'enfant telle qu'elle apparaît au quotidien et au cours des entretiens individuels.

Dans les démarches visant un retour en famille ou une réorientation voire un accompagnement à l'autonomie, le référent reste un des interlocuteurs privilégiés du jeune et son partenaire dans la poursuite de la perspective choisie.

### c.3.5. L'aide ménagère

Elle gère les stocks de produits nécessaires à la buanderie et au nettoyage.

Elle entretient le linge de maison et des jeunes.

Elle entretient l'hygiène du bâtiment.

*Ce partenariat avec le jeune doit nous permettre de lui transmettre, par tous les modes de communications dont l'équipe est outillée, l'intention que nous avons d'accompagner l'enfant dans son mode de fonctionnement et de le respecter dans ses sentiments et dans ce qu'il est.*

#### *C.4. Lieux d'évaluation de l'équipe*

*L'équipe bénéficie d'un budget destiné à la formation. Celle-ci est encouragée afin d'améliorer les compétences.*

*Par ailleurs, l'équipe suit une supervision extérieure qui l'amène à réfléchir sur son fonctionnement et sur le projet pédagogique. Elle l'aide à se distancier vis-à-vis des situations vécues avec les jeunes et les familles.*

*L'équipe fait également appel aux intervenants extérieurs qui s'occupent du jeune, afin de mieux cerner les problématiques et de travailler en étroite collaboration et en connaissance de cause.*

#### *C.5 Les réunions d'équipe*

*Les réunions hebdomadaires ont lieu chaque vendredi de 9h15 à 13h00. Chaque membre de l'équipe éducative y participe ainsi que la direction générale et le directeur. L'ordre du jour et l'animation sont assurés par le directeur. Elle permet d'aborder les aspects pratiques organisationnels, les éventuelles admissions et les situations.*

*La réunion est un temps d'échange d'informations, de réflexions, de remise en question qui fait tiers et soutien dans le travail du quotidien.*

*C'est aussi un lieu de prises de décision. Le PV de chaque réunion est repris dans un classeur réservé à cet effet.*

#### *C.6. La participation des bénéficiaires.*

*Les réunions de jeunes se tiennent une fois par mois, elles font l'objet d'un PV et sont reprises dans un classeur au bureau. Les thèmes concernent soit le groupe à un moment donné (par exemple : décès d'un proche) ou de manière générale (par exemple : l'alcool, les attentats, ...)*

*Elles peuvent être un lieu de recadrage en cas de débordement dans le groupe (par exemple : le vol)*

*On y réfléchit à comment réparer, reconstruire le lien qui a été abîmé afin de continuer le vivre ensemble.*

*Et puis, une fois par an, lors de la préparation pour l'équipe de l'évaluation annuelle, nous proposons aux jeunes d'établir des points qu'ils voudraient voir aborder (comme les lessives, les repas, les horaires ordi...). Ces points sont discutés à la réunion d'évaluation annuelle et nous revenons ensuite vers eux. Nous justifions par des explications concrètes quand il n'y a pas de modifications à leurs demandes.*

#### **IV. Procédure d'admission**

*Notre service est soumis aux capacités réservées. Chaque mois, nous sommes tenus de remplir le listing et de faire connaître le nombre de places disponibles aux mandants.*

*Lorsque nous parvient une demande d'admission de l'instance pour laquelle une place réservée est vacante et qu'elle semble correspondre aux critères définis ci-avant, nous invitons la famille et le jeune à une première rencontre, si le délégué est disponible, il participe à cette rencontre.*

*Celle-ci permet à la famille et au jeune de se présenter, et à l'institution de présenter son fonctionnement.*

*Dès cette première rencontre la co-intervention dans l'équipe est présente avec le directeur, la psychosociale et l'éducateur référent choisi.*

*Entre la première rencontre et la formalisation chez le mandant, l'enfant vient passer une après-midi afin de préparer au mieux son arrivée à la Colline. Cette étape permet à l'équipe de rencontrer le jeune et d'entendre ses questions.*

*Dès lors, nous sommes en mesure de finaliser l'admission en présence de l'autorité de placement. La formalisation est une étape importante. Il convient d'obtenir un mandat le plus clair et concret possible. Cela nous permet aussi de présenter le rôle de chacun dans le travail que nous allons entreprendre.*

*La procédure d'admission peut être extrêmement rapide en fonction de l'urgence de la situation (1 semaine).*

##### Critères d'admission et de refus :

- 1) *Demande hors capacité réservée*
- 2) *Prise en charge médicale trop lourde*
- 3) *Tenir compte de la dynamique de groupe en vigueur*
- 4) *Tenir compte de la verticalité*
- 5) *Tenir compte de la mixité (place dans la chambre disponible)*

*Si nous devons refuser une situation en fonction des critères ci-dessus, nous consignons cela au mandant et gardons une trace dans un classeur destiné à cet effet.*

#### **V. La fin du travail et sa formalisation**

##### V.1. Le départ du jeune

*Quand le jeune quitte notre maison, que ce soit pour retourner en famille, pour vivre un accueil ou pour changer d'institution, nous ne devons pas le laisser sans un souvenir. Ce moment passé avec nous, est une part de son histoire, de sa vie qu'il doit clôturer pour entamer un autre projet. C'est pourquoi, nous organisons un repas avec tous les membres de l'équipe et avec tous les jeunes. Repas au cours duquel souvenirs et projections futures se côtoieront.*

*Le jeune partira également avec son album photos élaboré au rythme des fêtes et des saisons, ainsi qu'avec un cadeau qui pourra lui être utile et agréable dans sa vie future.*

## V.2. Le suivi en retour famille

*Lorsque le fruit du travail familial permet au jeune de retourner vivre dans sa famille, nous en faisons part au mandant. Si celui-ci accepte la proposition, il peut nous demander un accompagnement afin que le passage de l'institution à la maison se fasse en douceur.*

*Lors du retour du jeune en famille, la psychosociale et l'éducateur référent proposent de rencontrer au minimum une fois par mois chaque membre de la famille concernée par la situation et l'éducateur référent voit le jeune seul une fois tous les 15 jours.*

*Ce travail de co-intervention permet de renforcer la position des parents, de les soutenir et de connoter positivement leurs interventions et en même temps de montrer de l'intérêt au jeune.*

*De plus, nous disposons d'une grande disponibilité pour répondre à tout moment de crise ou à la possibilité, en accord avec le mandant, d'accepter le retour du jeune dans l'institution ou à toute autre demande qui nécessiterait notre soutien.*

*Durant ce suivi, nous continuons à rencontrer régulièrement l'enseignant de l'enfant, et ce toujours avec la famille, afin d'évaluer sa situation scolaire.*

*Nous réfléchissons ensemble aux démarches qui nécessitent une aide éducative (le rythme de vie, les thérapies, le réseau, la place de l'enfant dans sa famille et son éventuelle fratrie, les démarches administratives).*

*Dans tous les cas, ces rencontres doivent permettre de maintenir une relation de confiance suffisante qui permette l'expression des difficultés.*

*Nous collaborons éventuellement avec le réseau (AMO, école des devoirs, mouvements de jeunesse).*

*Une évaluation de l'évolution du jeune dans le cadre de son retour en famille est faite chaque semaine en réunion d'équipe.*

*Nous interpellons le/la délégué(e) pour faire le point sur la situation (fermeture du dossier, guidance par un service d'accompagnement, maintien de la guidance par l'institution, retour à l'institution).*

## V.3. L'orientation en appartement supervisé

*A l'approche de ses 18 ans, et aussitôt que le mandant a marqué son accord, le jeune peut se préparer à soit s'installer dans le « kot » Colline, soit en louer un à l'extérieur. Dans ces deux cas, il sera dorénavant amené à prendre en charge les différentes tâches quotidiennes :*

- les lessives et le repassage*
- le nettoyage*
- les courses*
- la préparation de ses repas*
- la poursuite de sa formation ou d'un emploi*
- l'administratif (loyer, assurance, factures...)*

*Peu avant ce passage, différentes étapes non exhaustives seront abordées avec le jeune :*

- Dans la situation où le jeune choisit un logement indépendant de notre kot, comment trouvera-il celui-ci ? Il sera dès lors important qu'il puisse trouver*

*ses repères à son nouvel environnement en toute sécurité (gare, transports en commun, commerces, centre médical,).*

- *Comment va-t-il réunir la somme pour financer la garantie locative ?*
- *Prise de rendez-vous avec le CPAS de la commune afin d'introduire une demande de revenu d'intégration sociale.*
- *Comment va-t-il gérer seul des activités pour lesquelles il a toujours bénéficié d'une aide, d'un regard sécurisant : se lever seul et partir à heure et à temps, maintenir sa scolarité ou ses engagements professionnels ?*
- *Comment va-t-il organiser son aménagement, avec quels meubles ?*
- *Comment va-t-il gérer sa santé, médecin traitant, dentiste,...*

*Le jeune concerné aura passé quelques années à la Colline dans une ambiance chaleureuse et mouvementée par des rires d'enfants, de pleurs, de disputes et tout d'un coup, il sera confronté à lui-même en rentrant à son kot. Comment va-t-il appréhender la solitude ?*

- *Le jeune a, depuis ses 12 ans, lors du passage en secondaire, une carte de banque à son nom et il peut gérer à sa guise son argent de poche versé chaque mois. Dorénavant, il va devoir payer ses factures et donc gérer des sommes plus importantes. Est-il réaliste de le laisser gérer seul ou préfère-t-il une guidance budgétaire ?*
- *Sur quel soutien familial le jeune pourra-t-il compter ? Quelle place la famille occupera-t-elle dans ce nouveau projet de vie ?*
- *Quelles sont les craintes, les peurs, les difficultés rencontrées sans qu'il ait le sentiment de se sentir jugé ?*

*L'éducateur référent, la psychosociale et le directeur restent les interlocuteurs privilégiés du suivi en autonomie.*

*Toutefois, le jeune pourra compter sur l'ensemble de l'équipe avec lequel il a tissé des liens sur le long terme. De même que toutes les personnes qui ont partagé un petit bout de son histoire.*

**« Les 18 ans sont un point de départ, le meilleur reste à venir »**

## REGLEMENT DES SENTIERS DE LA COLLINE

### annexe

Dès à présent, nous te souhaitons la bienvenue aux Sentiers de la Colline. Notre but est de t'accueillir dans un lieu chaleureux et de t'offrir une structure qui te permettra de poursuivre ton évolution malgré les difficultés vécues.

Tu pourras compter sur une équipe éducative ainsi que sur la présence d'autres enfants. Par ailleurs, l'un des éducateurs sera ta personne de référence. Il sera à ton écoute, te soutiendra dans toutes tes démarches et t'aidera à négocier les demandes plus particulières dont il parlera en réunion d'équipe.

Tous les membres de l'équipe sont soumis au secret professionnel et donc si tu te confies à ton éducateur référent ou un autre, il ne pourra en parler qu'en équipe éducative.

Tu as de la famille et nous souhaitons lui offrir un lieu d'écoute, qui lui permette de retrouver confiance en son rôle parental. Ensemble nous tenterons de redéfinir les liens possibles et nous évoluerons dans le respect de votre relation.

Tu dois savoir que tout jeune qui entre dans un SRG a le droit de communiquer librement avec son avocat et le délégué aux droits de l'enfant et nous favorisons ce droit.

Qui parle de structure collective parle de règlement que tu devras t'efforcer de respecter au mieux :

- Je vais à l'école : L'école est une des choses les plus importantes et détermine mon avenir. Les adultes qui m'entourent s'intéressent à ma scolarité et me suivront chaque jour. Et que j'aie des devoirs ou non, je montre mon journal de classe au moment de l'étude. Celle-ci se déroule soit dans une pièce commune, soit en chambre pour les plus autonomes.

Pour aller à l'école, je vais en camionnette, conduite par l'éducatrice/teur ; ou, quand je grandis, je peux m'y rendre à pied ou à vélo, avec l'autorisation de l'équipe. Dans ces cas-ci, je rentre sans détours et respecte les normes de sécurité : je traverse dans les passages piétons, je porte casque et gilet fluo. En grandissant encore, je peux aussi utiliser les moyens de transport publics. Je respecte alors les autres utilisateurs et suis responsable de la validité de mes titres de transport.

- J'assume une responsabilité au sein de la maison : comme les autres enfants, je participe aux tâches hebdomadaires qui sont d'un intérêt général et qui s'établissent sous forme de calendrier. Je vérifie si je les ai remplies et n'attends pas que l'éducateur insiste pour que je les effectue.

- Je range ma chambre : j'occupe une chambre avec un condisciple, je la garde propre et rangée. Je ne touche pas aux affaires de l'autre sans sa permission. Je n'emporte aucune nourriture avec moi. Si j'occupe une chambre individuelle, je la garde propre et rangée.



- J'occupe le jardin : c'est un lieu de détente et d'aventures. Il faut le préserver ainsi que nos voisins. Je ne grimpe pas dans les arbres, je ne roule pas à vélo sur l'herbe ni sur le parking des voitures et je ne hurle pas.

- Je m'amuse hors de la maison : Il est important de m'ouvrir au réseau qui m'entoure en m'inscrivant à un club sportif, à un mouvement de jeunesse, aux camps de vacances. Lorsque je suis inscrit, je vais au bout de mes engagements et je n'arrête pas lorsque je rencontre une contrariété.

- Je reçois de l'argent de poche : Le montant est prévu en fonction de l'âge. Avant 12 ans les éducateurs me le donneront 1x par semaine. Après 12 ans, il sera versé sur un compte bancaire que je gèrerai avec ma carte.

- Je peux me construire un réseau d'amis en dehors de La Colline (à l'école ou dans mes activités extra-scolaires, par exemple). Je peux donc les inviter à la Colline, s'ils le désirent, et je peux aussi aller chez eux. Bien évidemment, je dois organiser ces rencontres : en parler avec l'éducateur/trice qui contactera la famille de mes amis pour organiser le tout.

- A partir de 12 ans, je peux avoir un Gsm. Si je désire un abonnement, je le paie avec mon argent de poche. La Colline peut aussi me payer une carte si elle doit pouvoir me joindre lors de mes retours en famille.

- A la Colline, chaque enfant a la chance de profiter d'un ordinateur portable ! Je prends donc conscience de la valeur d'un tel objet et j'y accorde un soin tout particulier : je ne l'utilise que si je suis assis/e à une table, et je le range après dans l'armoire pour le recharger. Les heures d'utilisation de mon ordinateur sont affichées sur le panneau dans la cuisine. Elles varient en fonction de l'âge.

- Je prends mon repas dans le respect de chacun. J'attends donc que tout le monde soit servi et que le calme soit établi pour entamer mon repas ; je me ressers en vérifiant les besoins des autres ; je mange de tout, et prends une petite quantité de ce que j'apprécie moins. J'attends que tout le monde ait fini avant de quitter la table, avec l'autorisation de l'éducatrice/eur. Le repas se déroule en deux temps : un pour les plus petits (jusque fin de l'école primaire) ; l'autre pour les plus grands.

- Je prends ma douche quotidiennement, en respectant l'horaire, qui varie selon mon âge. Je prends conscience que l'eau n'est pas une ressource inépuisable et ne m'éternise pas ! Le week-end, je peux prendre un bain, avec l'accord de l'éducateur.

- Le sommeil est réparateur et m'aide à grandir : je vais donc me coucher aux heures indiquées sur le panneau affiché dans la cuisine. Je respecte le sommeil des plus petits si je vais dormir plus tard qu'eux. Je me réveille et m'habille en prenant soin de ma tenue pour aborder une nouvelle journée.

- Je ne peux pas quitter l'institution sans avoir reçu l'accord d'un membre de l'équipe. Et lorsque je suis à l'extérieur, les adultes sauront où je suis. Lorsque je suis plus grand, en humanités, je peux faire la demande d'une sortie « exceptionnelle » avec ou sans logement à l'extérieur. Celle-ci doit parvenir au plus tard le vendredi qui précède la sortie afin qu'elle soit discutée en réunion d'équipe et que la demande au mandant puisse se faire. Elle doit être précise (personne de référence, adresse, numéro de contact, ...).

*-J'ai droit à mon intimité : Et donc de disposer d'un coin à moi, d'une armoire où je peux ranger mes affaires. Ne pas avoir tout partager avec les autres. Le courrier n'est lu que par la personne à qui il est destiné et les communications téléphoniques ne sont pas écoutées. En contrepartie, je ne fouille pas dans les affaires des autres et je ne vais pas dans une autre chambre sans y être invité.*

*-J'ai droit à la différence : Nous sommes tous différents...et heureusement. Chacun a un trésor et j'essaye de le découvrir malgré qu'il soit différent de moi par sa taille, son âge, son poids, sa couleur de peau, sa religion.*

*-Enfin, j'ai le devoir de me respecter ainsi que l'autre, enfant ou adulte. Je m'explique avec des mots et jamais avec les poings. De même, je renonce aux mots grossiers qui blessent, qui choquent.*

*Toutes ces règles sont élaborées par les adultes et sont évaluables au moins une fois par an lors du conseil pédagogique. L'équipe est à l'écoute du vécu et de la parole des jeunes et des familles. Ces règles pourront donc être modifiées ou ajustées en fonction des observations. Elles sont là pour vous garantir un quotidien le plus épanouissant possible.*

*Toutefois, il y a parfois un non-respect du cadre et dès lors une sanction peut être envisagée, elle a pour objectif de rétablir le lien social abîmé par le non-respect. Elle peut donc prendre la forme d'un simple rappel à l'ordre, d'un rappel à l'ordre plus formel accompagné d'une sanction réparatrice, d'une sanction avec l'appui du mandant, et dans un cas plus grave d'une mesure d'éloignement en accord avec le mandant.*

*L'équipe veillera au respect de la protection des données en lien avec notre code de déontologie et du RGPD.*

*Ce règlement est lu, approuvé et signé par le jeune, les parents et/ou familial et l'éducateur référent.*

*Le personnel de la Colline s'engage à soutenir chaque jeune et sa famille dans la réalisation des objectifs fixés par le mandant.*

*En étant à l'écoute des compétences, des ressources de chacun et en les valorisant.*

*En donnant des outils concrets et pratiques afin d'améliorer la communication au sein de la famille.*

*En respectant la relation qui lie l'enfant à sa famille.*

*En garantissant le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse, le respect de chacun, des convictions philosophiques et religieuses.*

*En offrant un lieu chaleureux et une structure qui permette à l'enfant de poursuivre son évolution malgré les difficultés rencontrées.*